

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



OBSERVATOIRE DES ESPÈCES
À ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

Dans ce numéro

Retours sur l'été des
Observatoires !

Enquête de satisfaction sur la
lettre de l'Observatoire

Processionnaires du Pin : une
Histoire qui remonte à loin !

Nouvelle affiche
d'informations sur les
chenilles de processionnaires

Île de la Réunion : trois
plantes expertisées comme
toxiques

RETOUR SUR L'ÉTÉ DES OBSERVATOIRES !

Actualité



Plus de **550 membres** sur le groupe
Facebook des référents ambrosie.
[Rejoignez-nous !](#)



Déjà **4710 signalements** réalisés sur la
Plateforme [Signalement Ambrosie](#)



4 nouvelles vidéos en ligne sur notre
chaîne YouTube : « [Reconnaitre
l'Ambrosie à feuilles d'armoise](#) » et trois
nouvelles vidéos de la série « *Ambrosia
in Europe* » : [Israël](#), [Luxembourg](#), [Austria](#)



Publication des **jeux de l'été** sur les
réseaux sociaux de l'Observatoire du 01
juillet au 26 août.



Publication de **nouveaux documents**
(brochure, fiches de reconnaissances,...)
sur les chenilles de processionnaires.
Retrouvez-les sur notre site : [ici](#).



Ajout de **trois nouvelles espèces
à risque pour la santé humaine**,
présentes à la Réunion sur le site
[plantes-risque.info](#) (voir article ci-après)



Plus de **80 événements** en France pour
les **jours de lutte contre les
ambrosies**.



Pour la rentrée, [contactez-nous](#) si vous
souhaitez organiser des ateliers Cap'tain
Allergo pour les jeunes publics !

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

Votre avis nous intéresse ! L'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine réalise une enquête de satisfaction concernant la lettre mensuelle d'information, n'hésitez à prendre quelques minutes pour remplir ce sondage en ligne et nous faire part de vos impressions et suggestions :

[Cliquez ici pour accéder au sondage](#)

PROCESSIONNAIRES DU PIN : UNE HISTOIRE QUI REMONTE À LOIN

Histoire

Dans l'introduction de son ouvrage intitulé [Processionary Moths and Climate change - an update \(2015\)](#)¹, le chercheur Alain Roques retrace l'histoire des chenilles de Processionnaires du pin dans les écrits savants. C'est l'occasion pour nous de découvrir cette espèce sous un nouvel angle, celui de l'histoire des sciences.

La première description de chenilles urticantes remonte à l'Antiquité, période durant laquelle le médecin grec Dioscoride (I^{er} siècle ap. JC), connu pour avoir accompagné les armées de l'empereur romain Néron, décrit le pouvoir urticant de ce qu'il appella *pityokampē* : « larve des pins d'Alep ».

Question remède, il faut se tourner vers l'un de ses contemporains, le célèbre Pline l'Ancien (I^{er} siècle ap. JC). Ce grand savant romain, mort lors de l'éruption du Vésuve, fut l'auteur d'une œuvre encyclopédique intitulée *Histoire Naturelle*, qui fut considérée pendant des siècles comme la référence dans les sciences naturelles. C'est dans cette œuvre qu'il proposa un mystérieux remède appelé « Sapa », dont la recette a été oubliée aujourd'hui, afin de guérir les maux causés par les *pityokampē*. Il n'est toutefois pas le seul, ni le premier à décrire une confection supposément curative. En effet, on peut remonter quelques siècles plus tôt, quand le botaniste grec Théophraste (IV-III^e siècle av. JC) décrit dans son *Historia Plantarum* un remède contre les « vipères, tarentules, larves des pins et autres reptiles ». Il consistait en un savant mélange de la plante aujourd'hui appelée Grande Aunée (*Inula helenium*) avec de l'huile et du vin. Autre fait insolite : les processionnaires du pin étaient vraisemblablement considérées comme du poison dans la loi Romaine dans la mesure où elles sont explicitement nommées au sein du Code Justinien, dans la partie relative aux assassins et empoisonneurs. Une riche Histoire qui nous montre que nous ne sommes ni les premiers, ni sans doute les derniers à tenter de gérer les nuisances provoquées par les chenilles de processionnaires.

NOUVELLE AFFICHE D'INFORMATIONS SUR LES CHENILLES DE PROCESSIONNAIRES

L'Observatoire des chenilles de processionnaires publie sa première affiche pour informer le grand public sur les Processionnaires du pin et du chêne. Ce **document**, élaboré par l'équipe de l'Observatoire avec l'aide de son comité technique, présente les informations permettant de reconnaître rapidement les deux espèces de processionnaires ainsi que leurs effets sur la santé humaine et animale. Pour visualiser l'affiche **[cliquez ici](#)**

Ce document est utilisable par tous et facilement imprimable depuis notre nouvelle page documentation sur **[chenille-risque.info](#)**. Elle peut par exemple être affichée en mairie et dans des lieux dans lesquels des chenilles de processionnaires sont présentes.

Info en plus : Vous pouvez inclure le logo de votre ville en bas à droite de l'affiche.



Actualité

ÎLE DE LA RÉUNION : TROIS PLANTES EXPERTISÉES COMME TOXIQUES

Sciences

En octobre 2021, l'Anses a publié un rapport² concernant trois espèces de plantes commercialisées à la Réunion et également en métropole : l'Agave d'Amérique, le Baobab nain et le Pignon d'Inde. Quelles sont leurs caractéristiques et quelles réactions sont-elles susceptibles de provoquer sur la santé humaine ?

L'Agave d'Amérique (*Agave gr. Americana*), parfois appelé choka bleu à la Réunion, est une plante grasse originaire d'Amérique du Nord. Elle se distingue par ses longues feuilles raides et charnues disposées en rosette et pouvant atteindre jusqu'à 2 m de longueur. En tant qu'espèce dite **monocarpique**, elle a ceci de spécial qu'elle ne fleurit qu'une seule fois dans sa vie (avant de s'épuiser et de mourir). La floraison, qui dure plusieurs mois, a lieu lorsque l'individu a entre dix et quinze ans d'âge ! Le rapport de l'Anses indique que la sève de la plante contient de l'oxalate de calcium et des saponosides stéroïdiques : **ces deux agents sont susceptibles de provoquer des irritations cutanées et des brûlures sur les muqueuses**. Aussi, les épines présentes sur les feuilles peuvent causer des blessures et être à l'origine d'infections.



Agave d'Amérique
(*Agave americana*)



Baobab nain
(*Jatropha podagrica*)



Pignon d'Inde
(*Jatropha curcas*)

Le Baobab nain (*Jatropha podagrica*) se démarque tout d'abord par la pluralité des noms qu'on lui donne : Plante bouteille, Corail végétal, Médecinier, etc. Cette plante, pouvant atteindre 1 m de haut, a une apparence très inhabituelle de part ses grappes denses de petites fleurs rouges portées par de longs pédoncules. Elle aussi possède une **sève pouvant entraîner des irritations cutanées**.

De même pour une autre espèce du genre *Jatropha* : le **Pignon d'Inde** (*Jatropha curcas*), aussi appelé Pourghère, formant des arbrisseaux mesurant entre 2 et 5 m de haut. En plus de sa sève irritante, ses graines contenant des esters de phobol sont **responsables de troubles digestifs sévères en cas d'ingestion**.

Dans la conclusion de son rapport, l'Anses recommande ainsi à la Direction générale de la santé (DGS) d'intégrer les trois plantes au sein de la liste des végétaux **susceptibles de porter atteinte à la santé humaine** (arrêté de septembre 2020).

Comme nous l'avons vu, ces trois espèces sont susceptibles de provoquer chez l'Homme des **réactions cutanéomuqueuses** (irritation de la peau, brûlures des muqueuses). En outre, la toxicité des graines du Baobab nain en fait la première espèce qui sera classée dans deux listes différentes : réactions cutanéomuqueuses et toxicité à l'ingestion.

EN BREF

- **Ambroisie** : Deux nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés dans l'Indre (Centre Val de Loire) et la Corrèze (Nouvelle-Aquitaine). [Retrouvez la liste des arrêtés préfectoraux ambroisie en France sur ambroisie-risque.info.](#)
- **Chenilles de processionnaires** : Sept nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés dans les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne, la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges tous dans la région Grand-Est. [Retrouvez la liste des arrêtés préfectoraux chenille processionnaire en France sur chenille-risque.info.](#)

SOURCES D'INFORMATION

1. A. Roques (2015) *Processionary Moths and Climate Change : An Update* (p. 1-2). éditions Quæ, 2015.
2. Anses (2021) Avis de l'Anses pour l'établissement de listes de végétaux de Mayotte et de La Réunion qui pourraient être visés au sein du chapitre « Lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine » du code de la santé publique.

RÉDACTION :

Marilou MOTTET
Alice SAMAMA
Léa VAILLANT
Tristan GRAUSI



CONTACT :

especes-risque-sante@fredon-france.fr
Tél : +33 (0)1 53 83 71 76
Retrouvez l'actualité de l'Observatoire sur nos réseaux sociaux.



Tous les numéros de la [lettre de l'Observatoire](#) sont consultables [ici](#)